

imprimés

Monsieur Brutails

archiviste du département

rue d'Arrian

Bordeaux



Desclée, De Brouwer et C<sup>te</sup>  
IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
LILLE.

TÉLÉPHONE  
N<sup>o</sup> 237.



15

Monsieur Jos. Berthelot,  
Archiviste du Département de l'Hérault,  
11, Impasse Lages,  
à Montpellier  

---

  
(Hérault)

LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926

BIBLIOGRAPHIE CAMPANAIRE

DON  
N° 18817

1881





MÉLANGES CRITIQUES

DE

LEGS  
Auguste BRUTAIS  
1859-1926

## Bibliographie campanaire

LIMOUSIN ET ANGOUMOIS



*Les études d'épigraphie et d'histoire campanaires — de plus en plus en honneur depuis quelques années, et cependant encore dans leur période de début par beaucoup de côtés, — ne vont pas, pour les noms des fondateurs, aussi bien que pour la paléographie et les formules, sans présenter des difficultés particulières. Ces difficultés, inconnues de l'épigraphie lapidaire (funéraire ou monumentale), multiplient considérablement les obscurités et les chances d'erreur — et ce serait faire œuvre utile que de rectifier, au jour le jour, dès que l'on se trouve en état de les constater, les inexactitudes variées qui se rencontrent même dans les œuvres les plus consciencieuses.*

*Nous voudrions, dans le présent article, grouper un certain nombre d'observations critiques, ou d'informations complémentaires, à propos de deux publications récentes, l'une spécialement campanaire : l'Étude de M. le chanoine*

*Lecler*, sur les Cloches de l'ancien diocèse de Limoges; — l'autre, ne traitant de cloches qu'occasionnellement : le Pouillé historique du diocèse d'Angoulême, de M. le vicaire général Nanglard.

*L'aliment campanaire offert par ces deux ouvrages, est loin d'être exclusivement limousin et angoumois. Et les quelques petites questions d'histoire campanaire qu'ils nous ont amené à traiter, ne seront pas, croyons-nous, sans utilité pour l'histoire artistique et industrielle de plusieurs autres provinces : le Bassigny notamment, l'Ile-de-France, etc.*

## I

## ANCIEN DIOCÈSE DE LIMOGES

L'importante et intéressante *Étude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges*, de M. l'abbé Lecler (1), a été l'objet, en janvier 1903 (2), d'un compte rendu — un tant soit peu critique, — dans lequel nous avons été étonné de ne pas voir reprocher à l'auteur l'insuffisance de ses références bibliographiques. Nous aurions aimé, pour notre part, — et nous estimons qu'il aurait été équitable —

(1) Limoges, Ducourtieux, 1902, in-8° de 196 pp. [Extrait du *Bulletin Soc. archéol. Limousin*, tomes XLIX, LI et LII]. — Cf. nos *Enquêtes campanaires*, p. 696.

(2) Par notre éminent confrère, M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, — dans les *Annales du Midi*, 15<sup>e</sup> année, n° 57, p. 133.

qu'à propos d'un certain nombre de cloches, M. l'abbé Lecler n'oubliait pas de rappeler les noms du chanoine Legros, de l'abbé Texier, etc.

Cette absence d'indications de sources est surtout regrettable dans le *Dictionnaire des Fondeurs de cloches qui ont travaillé dans le diocèse de Limoges* (pp. 174 à 191), par lequel se termine le travail. Dans ce *Dictionnaire*, M. l'abbé Lecler a reproduit ou résumé, *sans les citer*, diverses publications campanaires, dont il ne serait pas difficile de reconstituer la liste. Nous ne nous attarderons pas à rechercher ce qui a été ainsi emprunté à MM. Roger Drouault (1), Louis Régnier (2), etc. Nous nous bornerons à quelques rectifications rapides, portant surtout sur les parties émanant personnellement du laborieux campanographe limousin.

LES BARAUD. — A propos de cette famille de fondeurs angoumoisins et saintongeais, M. l'abbé Lecler écrit : « Dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les Barraud habitaient la paroisse de *Saint-Ciers* (Charente) » (p. 175) ; — il eût été plus exact de dire : dès les premières années du second quart du xvii<sup>e</sup> siècle, le fondeur de cloches PIERRE BARAUD habitait la paroisse de *Sers* (Charente).

LES BOLLÉE. — M. l'abbé Lecler a fait un seul et même personnage du père et des deux fils (p. 176).

C'est le père, JEAN-BAPTISTE BOLLÉE, médecin à Clefmont (Haute-Marne), mort en 1820, qui « épousa une demoiselle Mutel ».

C'est le fils cadet [ERNEST], né en 1814, dont les

---

(1) Cf. *Enquêtes camp.*, pp. 309-310.

(2) Cf. *Enquêtes camp.*, pp. 233 et suiv.

« œuvres obtinrent une médaille d'argent, en 1839, à l'exposition de Tours, et la grande médaille du même métal, en 1842, à l'exposition du Mans. Plus tard, des médailles d'or et deux diplômes d'honneur ».

C'est le fils aîné [JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE], né en 1812, qui « s'établit à Orléans, en 1840, et céda sa maison à son fils G[EORGES] Bollée, en 1876 ».

C'est Ernest Bollée, fondateur au Mans, et non pas « Auguste » (cf. pp. 147-148), qui a fondu, en 1852, une cloche pour Villefavard (Haute-Vienne). En 1852, AUGUSTE BOLLÉE, fils d'Ernest et plus tard son successeur pour la construction des machines éoliennes, n'était encore qu'un petit garçon.

CAUSARD (JEAN-BAPTISTE). — La description, donnée par M. l'abbé Lecler (p. 177), de la marque de ce fondeur, est un peu insuffisante.

« La marque de Jean-Baptiste Causard », dont nous possédons la matrice (ex dono feu Alphonse Martin) (1), « est un médaillon » circulaire « portant *au centre* une cloche », à droite et à gauche de laquelle on a ajouté à la pointe les mots : FONDEUR A LIMOGES, « et *en exergue* le mot CAUSARD », précédé des initiales J. B.

COMPAIN (MICHEL). — Ce fondeur périgourdin pourrait bien avoir appris le métier auprès du lorrain JEAN LE BRUN, avec qui il travailla, en 1733, pour l'abbaye de la Règle à Limoges. — Il pourrait très bien aussi avoir fondu pour Vergt (Dordogne), *mais antérieurement* à 1782.

CORNEVIN. — Le fondeur de cloches [FRANÇOIS-

---

(1) Collection campanaire de Jos. Berthélé, n° 18.

ISIDORE] CORNEVIN, qui fondeur en 1813 avec [Prosper] Mutel, pour Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne) et qui, dès 1809, faisait annoncer ses produits dans le *Journal de la Haute-Vienne*, était fils de Dominique Cornevin, cultivateur à Breuvannes (Haute-Marne), et non pas du fondeur de cloches JEAN CORNEVIN, qui travailla en 1740 et 1741, pour Coublevie et Morette (Isère).

• LES DECHARME. — M. l'abbé Lecler cite deux fondeurs de cette famille : 1° François-Victor; 2° Louis.

« FRANÇOIS-VICTOR DECHARME a fondu....., en 1830, avec un autre fondeur du nom de Pierret » (p. 180), — lisez : PERRET (Jean-Baptiste) [cf. *Enquêtes camp.*, pp. 437 à 439].

Ce François-Victor Decharme, beau-frère de Jean-Baptiste Perret, était fils du fondeur de cloches LOUIS DECHARME (époux de Jeanne Bernard) et frère du fondeur de cloches JEAN-BAPTISTE-LOUIS DECHARME. Né à Breuvannes, le 11 juin 1792; marié audit lieu, le 21 février 1814, avec Marie-Joséphine Cordier; décédé également à Breuvannes, le 24 février 1875, âgé de 82 ans, il avait un atelier à Mont-de-Marsan (Landes).

« LOUIS DECHARME (dit M. l'abbé Lecler) a fondu, dans le département de l'Isère, une cloche pour Montferra, en 1822, et une pour Estrablin, en 1839, mais, cette dernière, en compagnie de BREVIGNON » (Lecler, *ibid.*).

Dans l'*Index des fondeurs*, qui termine le recueil des *Inscriptions campanaires de l'Isère*, G. Vallier avait simplement écrit ceci : — « DECHARME (Louis). 1822. Je trouve son nom réuni à celui de Brevignon en 1839 » (p. 564).

Visiblement, pour G. Vallier, comme pour M. l'abbé Lecler, le Decharme qui a fondu, en 1822, pour Mont-

ferra, est le même qui a fondu, en 1839, pour Estrablin. — Pour M. l'abbé Lecler, encore plus que pour G. Vallier, BREVIGNON est le nom d'un second fondeur, associé de Louis Decharme.

Si l'on se reporte aux inscriptions des cloches elles-mêmes, telles que les a publiées G. Vallier, on constate que la cloche de Montferra porte tout simplement la « marque de LOUIS DECHARME » (*Inscr. camp. Isère*, p. 245, art. 635) et que la cloche d'Estrablin est signée : « DECHARME BREVIGNON F<sup>r</sup> » (*ibid.*, p. 313, art. 835).

Louis Decharme, chef de la branche aînée des Decharme du XIX<sup>e</sup> siècle, ne peut pas avoir été l'auteur, en 1822, de la cloche de Montferra, pour cette bonne raison qu'il était « décédé à Mogues, arrondissement de Sedan, département des Ardennes, le 2 may 1820 » (1). Après sa mort, sa marque a été utilisée, — vraisemblablement par son fils aîné JEAN-BAPTISTE-LOUIS DECHARME, né à Choiseul (Haute-Marne), le 17 novembre 1784; marié à Breuvannes, le 21 février 1814, avec Julie Cordier; mort au dit Breuvannes, le 18 mars 1861, âgé de 76 ans; père du fondeur de cloches LOUIS-ADOLPHE DECHARME.

Louis Decharme avait un frère, prénommé JEAN-BAPTISTE, qui eut, de son mariage avec Marguerite Monginot, deux fils, fondeurs de cloches comme lui : JEAN-BAPTISTE, mort à Breuvannes, le 23 avril 1866, à l'âge de 83 ans, et PIERRE, né à Breuvannes, le 14 avril 1786, décédé au même lieu, le 1<sup>er</sup> avril 1866, âgé de 80 ans.

Pierre Decharme épousa à Bassoncourt, près Breu-

---

(1) État-civil de Breuvannes : mariage de sa fille Marie-Éléonore avec Jean-Baptiste Perret, le 11 avril 1825.

vannes, une jeune fille dénommée Constantine-Luce-Euphrasie Brevignon, d'où son nom de DECHARME-BREVI-GNON. Il paraît avoir peu voyagé dans l'Isère. A en juger par les cloches que nous connaissons de lui, il aurait surtout fondu dans la Haute-Loire, la Lozère, la Loire, le Puy-de-Dôme et le Cantal.

Les cloches de Montferra et d'Estrablin ne sont donc, ni l'une ni l'autre, l'œuvre de Louis Decharme. Elles doivent être restituées : celle de Montferra, vraisemblablement *au fils aîné* du dit Louis Decharme, et celle d'Estrablin, certainement *à son neveu* Pierre Decharme, autrement dit Decharme-Brevignon.

Ajouterons-nous que la présence, sur la cloche de Montferra, de la marque d'un fondeur défunt, ne doit pas être considérée comme anormale. L'archéologie campanaire offre un assez bon nombre de cas similaires parfaitement certains. A une époque très rapprochée de nous, les Cavillier, de Carrépuits (Somme) et de Solente (Oise), ont plus d'une fois utilisé dans ces conditions les marques de leurs pères, ou de leurs ancêtres. D'autres fondeurs de cloches ont agi de même, non seulement pour la signature sous forme de marque, mais encore pour la signature *en formule*.

Nous pourrions citer, dans le Gers et dans la Dordogne, des cloches fondues par Jules Perret après la mort de son père Jean-Baptiste et revêtues du double nom du père et du fils; — pareillement dans l'Aveyron, des cloches de LOUIS PLAINECASSAGNE, portant également le nom du beau-père prédécesseur JEAN-BAPTISTE POURCEL et à la fonte desquelles ce dernier était resté absolument étranger.

Revenons au *Dictionnaire des Fondeurs* de M. Lecler.

LES DUBOIS, du Puy. — Au lieu de « Robert Dubois, au Puy » (Lecler, p. 180), lire : DUBOIS-ROBERT (cf. pp. 130 et 133). — L'*Almanach du Commerce*, de l'année 1822, mentionne au Puy, comme « *Fondeurs de pots, marmites, cloches, sonnettes, grelots, etc.* : DUBOIS ROBERT [et] DUBOIS DESFILLES » (p. 940).

Dans une note du dernier fascicule paru de son importante *Épigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil* (VI. *Canton de Montreuil-sur-Mer*, p. 27), le savant archéologue Roger Rodière écrit ce qui suit, au sujet de la notice consacrée aux DUBOIS, par M. l'abbé Lecler : — « Faut-il lire *Robert Dubois*? Toutes les cloches portent *Dubois Robert* : « celles de Bourganeuf (p. 130), de Nantiat (*ibid.*), aussi « bien que celle de Bessines (p. 133) [signalées par l'abbé « Lecler], et toutes celles que j'ai vues de mon côté. « Robert ne doit pas être un prénom, mais plutôt le « nom de famille de la femme du fondeur Dubois; car « je n'ai jamais vu qu'aucun fondeur de cloches ait « adopté la sottise coutume moderne de placer le *prénom* « après le *nom* au lieu de le mettre avant ».

M. l'abbé Pascal prépare une *Épigraphie campanaire* du département de la Haute-Loire (1). Il est permis d'espérer qu'il apportera des éclaircissements définitifs sur tous les anciens fondeurs de cloches *pougeois*, ceux du XIX<sup>e</sup> siècle inclusivement.

DUBUISSON - GALLOIS. — 1866, *Verneuil-sur-Vienne* (Haute-Vienne), deux cloches pesant environ 760 et 190 kilos, signées : « Dubuisson, Gallois, fondeurs

---

(1) Ce travail a été entrepris à l'occasion du Congrès tenu au Puy, en 1904, par la Société Française d'Archéologie.

à Paris » (Lecler, p. 153). — « DUBUISSON et GALLOIS, fondeurs à Paris. C'est la signature que portent deux cloches de Verneuil-sur-Vienne, qui sont de 1866 » (Lecler, p. 180). — « GALLOIS a fondu une cloche pour *Saint-Bonnet-la-Rivière*, en 1844 [cf. p. 143]. Puis nous le trouvons associé à Dubuisson pour les deux de Verneuil-sur-Vienne, en 1866 » (Lecler, p. 182).

Les transcriptions données par M. l'abbé Lecler pour les signatures des cloches de Verneuil-sur-Vienne, ne sont pas d'une exactitude absolument minutieuse. Ces deux cloches sont certainement signées : *Dubuisson-Gallois*. Elles ne sont pas l'œuvre de deux fondeurs associés. A cette date (1866), la fonderie d'où elles sont sorties n'avait plus qu'un seul directeur.

L'auteur de la cloche de Saint-Bonnet-la-Rivière (1844), — GALLOIS (Jean-Baptiste), né à Metz le 4 mai 1792 (1); marié à Metz, le 3 mai 1815; établi fondeur de cloches à Paris en 1836 (2); mort à Paris, le 3 juin 1858, — était à la fois l'oncle et le beau-père de DUBUISSON (Jean-Pierre), auquel on doit les cloches de Verneuil-sur-Vienne.

Le dit Dubuisson (Jean-Pierre), né à Fontoy (Moselle), le 9 juillet 1821, épousa, à Paris, Éléonore-Geneviève Gallois, le 8 août 1848. Lorsqu'il succéda à son beau-père en 1858, il attribua à l'*ancienne maison*

---

(1) Jean-Baptiste Gallois était fils de PIERRE GALLOIS, maître fondeur, potier d'étain et épinglier à Metz, décédé, le 28 décembre 1813, à l'âge de 61 ans.

(2) La fonderie de cloches de Gallois, installée en 1836, à la Villette, fut transférée, en 1848, faubourg Saint-Martin, n° 122. — En 1877, elle a été transférée de nouveau. Elle occupe, depuis cette époque, le n° 24 de l'avenue Laumière.

*Gallois et Dubuisson* la raison sociale *Dubuisson-Gallois*, qui a duré jusqu'en 1882.

Dubuisson (Jean-Pierre) est décédé à Paris, le 20 août 1871. Il a eu pour successeur son fils DUBUISSON (Louis-Émile), qui attendit une dizaine d'années avant d'attribuer à *l'ancienne maison Dubuisson-Gallois* la raison sociale *Dubuisson fils*, qu'elle porte encore actuellement.

DUPONT (JEAN-BAPTISTE) était du Bassigny. — Né, à Huilliécourt (Haute-Marne), le 23 mars 1720, il mourut dans son pays natal, le 26 septembre 1761, âgé de 41 ans, 6 mois et 3 jours. Par son mariage, il se rattachait à l'importante famille des HANRIOT ou HENRIOT : il avait épousé, en effet, Françoise Henriot, fille de « J. HANRYOT, fondateur de métal ». (Archives communales de Huilliécourt, GG.).

GUIOT. — Au lieu de : « En 1398, Étienne Guyot, de Sainte-Marie, diocèse de Langres » (p. 182), lire : ÉTIENNE GUIOT, du Bourg-Sainte-Marie.... (1). — *Bourg-Sainte-Marie* est un village du canton de Bourmont (Haute-Marne).

En Bassigny, le nom de famille *Guiot* se prononce très nettement *en une seule syllabe*, à la différence des noms de famille *Guyot* et *Guyot*, qui se prononcent en

---

(1) « 1398. ETIENNE GUIOT, du bourg de Sainte-Marie, diocèse de Langres, vint refaire pour l'église de Notre-Dame-des-Tables (de Montpellier), la cloche qui servait à sonner les heures... » J. Renouvier et Ad. Ricard, *Des Maîtres de pierre et des autres artistes gothiques de Montpellier*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. II, p. 226, et tirage à part p. 96 ; — Cf. A. Bérard, *Dictionnaire biographique des Artistes français du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 366, et Otte, *Glockenkunde*, 2<sup>e</sup> édit., p. 191.

deux syllabes distinctes. Ce fait serait un argument contre l'hypothèse, émise par M. l'abbé Lecler, que les fondeurs de cloches ÉTIENNE GUIOT, de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et FRANÇOIS GUYOT, du XVII<sup>e</sup>, « pourraient bien être de la même famille » que les GOUYOT père et fils du XIX<sup>e</sup>.

LES GOUYOT. — La cloche de Pageas (Haute-Vienne), fondue en 1854, est signée, d'après M. l'abbé Lecler : « PEIGNIER et GUYOT, fondeurs à Angoulême » (pp. 148, cf. p. 182). Ces deux fondeurs sont [FRANÇOIS] PEIGNEY et [PAUL] GOUYOT. Ce dernier était le fils cadet de [JOSEPH-] VICTOR GOUYOT.

LES LE BRUN. — « On trouve (dit M. l'abbé Lecler) des cloches signées : *J.-B. Le Brun et son fils*, à Notre-Dame et à l'hôtel de ville de Niort en 1740, ainsi que dans les églises de Sainte-Pezenne et de Fors (Deux-Sèvres) en 1739 » (p. 184). — C'est en 1740, exclusivement en 1740, que les quatre cloches en question, furent fondues à Niort, dans l'ancien cimetière de Notre-Dame, durant les mois de juin, juillet et août. Elles ont toutes les quatre disparu et nous ignorons en quels termes au juste elles étaient signées. (Cf. nos *Recherches... Arts... Poitou*, pp. 408 et suiv., et *Enquêtes camp.* pp. 98 et 529).

MALNUIT. — « Après avoir suivi les guerres du premier empire, il prit sa retraite à Breuvannes (Haute-Marne), où il établit une petite fonderie » (l'abbé Lecler, p. 185) [cf. Roger Drouault, *Vieux Sints périgour-dins*, dans le *Bull. Soc. archéol. Périgord*, tome XXIII, pp. 161-162, et tirage à part, pp. 45-46]; — lisez : après avoir suivi les guerres du premier empire, il exerça,

pendant une trentaine d'années le métier de fondeur de cloches ambulant, et finalement, vers 1845, il établit à Breuvannes une petite fonderie.

M. l'abbé Lecler transcrit ainsi la signature de la cloche de Cognac (Dordogne), fondue en 1821 : « AUGUSTE MARTIN, CHARLES [ou peut-être chevalier] MALNUIT, CAUSARD *que opifices* » (p. 177). La correction est judicieuse. Le fondeur Malnuit, en effet, inscrivait sur ses cloches son titre de *chevalier* de la légion d'honneur, qu'il avait gagné sur le champ de bataille (cf. Brugière et Berthelé, *Exploration campanaire du Périgord*, p. 113).

LES MARTIN. — Le JACQUES MARTIN, que l'on voit associé, en 1772, avec J.-B. MUTEL et, en 1784, avec ALEXIS VOILLEMEN (pp. 185-186), ne doit pas être confondu avec le JACQUES MARTIN, dont M. l'abbé Lecler cite des cloches fondues en 1803, en 1805 et en 1817. Le second était le neveu et le filleul du premier.

Ce premier Jacques Martin, qui mourut en 1792, était frère du fondeur de cloches JEAN-BAPTISTE MARTIN, lequel eut pour fils, en outre du second Jacques susdit, les fondeurs de cloches FRANÇOIS, BERNARD, AUGUSTIN, ALEXIS, etc.

La signature donnée pour la cloche de Peyrat-le-Château (Haute Vienne), fondue en 1821 : — « *F<sup>s</sup> et B<sup>te</sup> Martin, fondeurs* » (pp. 134 et 186), — ne doit pas avoir été transcrite exactement. A cette date, JEAN-BAPTISTE MARTIN avait 76 ans, était aveugle et ne voyageait plus. A cette même date, BERNARD MARTIN était mort depuis deux ans.

La forme donnée, en 1823, par le curé de Saint-Denis-des-Murs, pour le domicile du fondeur FRANÇOIS MARTIN : — « La Colombey-de-Choiseul, département de

la Haute-Marne » (p. 134, cf. p. 186) — est un peu approximative. Il s'agit bien de *Colombey-lès-Choiseul*, sur la limite du département des Vosges. — Ledit François Martin est mort à Limoges en 1827 (cf. nos *Enquêtes camp.*, pp. 426-427).

Le Martin, qui fondit, en 1821, pour Cognac (Dordogne), en compagnie du chevalier Malnuit et de J.-B. Causard, ses beaux-frères, avait pour prénom AUGUSTIN et non « Auguste ». — Il eut pour fils : 1<sup>o</sup> ÉDOUARD ; [2<sup>o</sup> AUGUSTIN, dit AUGUSTE] ; 3<sup>o</sup> ALPHONSE (et non « ADOLPHE »). — Les « Martin frères », ce sont Édouard et Alphonse.

Les « Mutel et Martin, fondeurs » de la cloche des Grands-Chézeaux (Haute-Vienne), en 1851 (pp. 146, 186 et 187), sont ÉDOUARD MARTIN et ÉMILE MUTEL.

« MARTINET (Jacques)..., associé, en 1775, à Nicolas Boulanger » est certainement le même que le premier Jacques Martin cité plus haut, et il faut lire sans hésitation : « Jacques Martin et Nicolas Boulanger ».

Avant de quitter les Martin, ajoutons trois cloches au catalogue de leur œuvre, pour le dernier quart du xviii<sup>e</sup> siècle : 1775, *Arnac-la-Poste* ; 1780, *Châtelus-Le-Marcheix*, et 1781, *Cussac* :

*Arnac-la-Poste* (Haute-Vienne). — Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures, conservés aux archives communales d'Arnac-la-Poste, relatent la bénédiction, à la date du 10 juin 1775, d'une cloche pesant 770 livres, fondue par JEAN-BAPTISTE MARTIN ; le fondeur a signé le procès-verbal de bénédiction. (Communication de M. Roger Drouault, mars 1901).

*Chatelus-Le-Marcheix* (Creuse). — La date et le nom

du fondateur de la cloche de cette localité (1) sont à rectifier. M. l'abbé Lecler nous écrivait, à ce sujet, le 5 janvier 1904 : « La cloche de Châtelus, qui est à la « date de 1680, doit être rapportée au siècle suivant. Il « faut lire 1780 et non 1680. L'erreur n'est pas dou- « teuse, parce que le parrain et la marraine vivaient en « 1780. J'ai donné cette inscription telle qu'elle m'a été « envoyée de Châtelus, mais j'ignore si la date fautive, « 1680, se trouve réellement sur la cloche ou si c'est une « mauvaise lecture, dont serait coupable celui qui l'a « copiée. Il importe aussi de faire cette rectification à la « page 185, pour le fondateur MARTIN ». — C'est une cloche de plus à l'actif du fondateur JEAN-BAPTISTE MARTIN, de Breuvannes. Il n'est pas permis, en effet, de songer au fondateur JEAN MARTIN, frère aîné du dit Jean-Baptiste. Jean Martin était mort depuis le mois d'avril 1768.

*Cussac* (Haute-Vienne). — Cette paroisse possède deux cloches, datant, la plus grosse, de 1781, et la plus petite, de 1856. M. l'abbé Lecler en donne les inscriptions (pp. 118 et 149), moins la signature de la grosse. Ces deux inscriptions avaient déjà été publiées, également sans la signature de la grosse, par M. Félix Vandermarcq, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (t. XXXVII, p. 271).

Une obligeante communication de M. l'abbé Bonneyrat, curé de Cussac, nous permet d'ajouter deux détails utiles à l'histoire de ces cloches : — 1° la grosse, de 1781, porte, comme signature, la marque de « J. B. MARTIN, FONDEUR », suivie des mots : ET N. MARTIN ME FECIT ; — 2° la petite de 1856, qui est signée : « FAITE A

(1) « 1680. Châtelus-le-Marcheix (Creuse) ... Jean Martin, fondateur. » (Lecler, p. 86.) — « Jean Martin a signé la cloche de Châtelus-le-Marcheix, en 1680 ». (Lecler, p. 185).

SAINTES, PAR LANOAILLE DUMAS ET PEIGNEY », a été, en réalité, fondue sur place à Cussac (1).

FRANÇOIS MICHEL. — Au lieu de « FRANÇOIS (Michel) » (Lecler, p. 181), lire : MICHEL (François). Son nom de famille était MICHEL [cf. nos *Enquêtes camp.*, pp. 422 et 610].

Le fondeur de cloches François MICHEL, qui devait mourir « en campagne » à Verdun (Meuse), le 25 septembre 1783, âgé d'environ 53 ans (cf. nos *Enquêtes camp.*, p. 422), était du Bassigny, comme les Bollée, les Decharme, les Gouyot, les Martin, les Mutel, etc.

Né à Romain-sur-Meuse (Haute-Marne), le 23 octobre 1731, de Pierre Michel et d'Anne Robelot, il fut baptisé le surlendemain et eut pour parrain « FRANÇOIS CHANEZ, maître fondeur de cloche ». Le 20 février 1754, il épousa, à Romain-sur-Meuse, Marie Gabriel, de la paroisse de Liffol-le-Petit, qui lui donna entre autres enfants, MARTIN, né le 4 septembre 1757. Ce Martin Michel exerça lui aussi, le métier de fondeur de cloches ; il mourut à Romain-sur-Meuse, le 27 août 1834, âgé de 77 ans.

*Javerdat* (Haute-Vienne). — L'ancienne cloche, datant de 1750 et œuvre du fondeur FRANÇOIS MICHEL, — cloche que M. l'abbé Lecler ne mentionne pas et qui a été remplacée par trois cloches, œuvres de M. GEORGES BOLLÉE, d'Orléans, bénites le 24 juin 1894, — avait été fondue à Javerdat dans une grange, située près de l'église et appartenant aujourd'hui à M. Montazeau. En juillet 1901, on a retrouvé, dans le sol de cette grange, les restes du four et du moule. (Communication de M. l'abbé Bonneyrat, curé de Cussac, ancien curé de Javerdat).

(1) Renseignements recueillis par nous à Cussac, en septembre 1901.



L'inscription de la cloche de 1750 était ainsi conçue :

† LAN 1750 IAY ETE BATISEE PAR M<sup>RE</sup> MEUS-  
NIER DE NOUAILHE CURE IAY POUR PAREIN  
LEONARD THAMAIN S<sup>R</sup> DE CRESSAT ECYER (1)  
CONSEILLES (2) SECRETAIRE DU ROY MAYSON  
CORONNE (3) DE FRANCE ET MELLE M (4) MA-  
RIE LABORIE DES ESSARTS † LEONARD LA-  
MIOE (5) SINDIC FABRICIEN † A NOVOIER.

Marque du fondeur FRANÇOIS MICHEL.

Cette cloche, cassée en 1893, ayant, par conséquent, duré 144 ans ou environ, mesurait 0 m. 995 mill. de diamètre et pesait 607 kilos.

(Communication de M. Georges Bollée).

LES MUTEL. — Entre JEAN-BAPTISTE et ÉMILE, se place chronologiquement PROSPER. C'est à lui qu'il faut attribuer les cloches de 1813, 1819 et 1822, citées par M. l'abbé Lecler.

LES PAINTANDRE. — Il n'y a eu que deux Paintandre, fondeurs de cloches à Turenne (Corrèze) : JEAN-BAPTISTE et son fils HIPPOLYTE. Les deux frères de Jean-Baptiste se sont fixés à Vitry-le-François (Marne).

LES PEIGNEY. — Il n'y a eu que trois Peigney fondeurs : — NICOLAS, le père, — et ses deux fils, FRANÇOIS et NICOLAS.

---

(1) Pour ECUYER.

(2) Pour CONSEILLER.

(3) Pour COURONNE.

(4) Pour M(arraine) M(ademoiselle).

(5) Pour LAMOIE (??).

Pour rectification du passage de M. l'abbé Lecler, concernant « la règle d'un N. Peigney, qu'on croit du xvii<sup>e</sup> siècle », et dont « le musée des antiquités [lisez : des Antiquaires de l'Ouest] de Poitiers possède » [seulement un moulage], voir nos *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, pp. 349-350 et 356, et *Enquêtes camp.*, p. 615. — De même, pour rectification de l'erreur, commise par nous jadis et que M. l'abbé Lecler a endossée sans nous en laisser la responsabilité, sur le départ de François Peigney pour l'Espagne, voir nos *Enquêtes camp.*, p. 549.

LES SEUROT. — Les signatures des « SEVROT » doivent se lire, non pas *Sevrot* (Lecler, pp. 96 et 190), mais *Seurot*, que l'on prononçait plutôt *Surot*, ainsi qu'en témoignent les documents d'archives : — « MATHIEU SURROT, fondateur de cloches, habitant de Javaugues » (G. Rouchon, *Inventaire sommaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme*, série C, tome II, p. 154, art. C. 1921) ; — *Blançat* (Puy-de-Dôme) : « quittance du s<sup>r</sup> SEUROT, 1739, au sujet de la façon de la seconde cloche » (*Ibid.*, p. 190, art. C. 2035) ; — *Champeix* (Puy-de-Dôme) : « une somme de 300 liv. payée à GUILLAUME SUROT pour le dernier terme du prix fait de la refonte des quatre cloches » (*Ibid.*, p. 218, art. C. 2116), etc.

Dans son intéressante brochure sur le *Congrès archéologique du Puy, 21 au 28 juin 1904* (Lille, impr. Danel, 1905, in-8<sup>o</sup> de 74 pp.), M. L. Quarré-Reybourbon, mentionne la communication de M. P. Le Blanc sur « *Saurat et Marc, fondateurs de Brioude* » (p. 13). Il convient évidemment de lire : les SEUROT et les Maré (1).

(1) A propos de ce dernier nom de fondateur, il ne sera pas inutile de rectifier, puisque l'occasion s'en présente, un passage d'un autre ouvrage récent.

L'église de *Chamalières* (Haute-Loire) possède une cloche de 1741, signée : « B. SEVROT ET P. MARE MONT FAITE ». — M. l'abbé Pontvianne, qui en a publié

LES VAN DEN GHEYN. — Dans un article spécial, intitulé : *Trois cloches flamandes du Limousin* (1), M. Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, a rectifié diverses erreurs commises par M. l'abbé Lecler, au sujet des Van den Gheyn, fondateurs de cloches, et des deux cloches de leur façon, aujourd'hui conservées l'une à Limoges, église Saint-Pierre-du-Queyroix, l'autre à Saint-Léonard (Haute-Vienne).

Cette dernière, qui est considérée comme une des deux cloches ayant constitué la « commande faite directement [pour Saint-Léonard] par l'abbé de Bonnefond, à Louvain, au fondeur André Van den Gheyn (2) », nous paraît flamande, non seulement par son origine, par sa fabrication, mais encore *par sa destination*. L'inscription débute par ces mots : *Reverendus dominus Franciscus Gilbert abbas Bonneffiensis me fudi curavit anno 1763*. Ce que M. l'abbé Lecler traduit : « Révérend seigneur Gilbert, *abbé de Bonnefond*, m'a fait fondre à ses frais..... » (p. 108). Il nous semble que c'est dépasser la mesure de l'approxi-

---

l'inscription, fait suivre sa copie de l'observation suivante : « le nom d'un des fondateurs est défiguré : au lieu de *Mare*, il faudrait, croyons-nous, lire : *Marie*, comme sur la cloche de Saint-Pierre-Duchamp, fondue en 1692 » (l'abbé R. Pontvianne, *le Prieuré conventuel de Chamalières-sur-Loire*..... [Le Puy, 1904, in-8°, p. 181).

Le nom du second des deux fondateurs de la cloche de Chamalières doit se lire MARÉ. Les archives nous en fournissent la preuve : — *Brassac* (Puy-de-Dôme) : « 24 liv. payées en 1737 au sr MARRÉ, fondeur de cloches » (Rouchon, *Invent. somm. Archiv. départ. Puy-de-Dôme*, série C, tome II, p. 194, art. C 2049 ; — *Brioude* (Haute-Loire) : « PIERRE MARRET, fondeur de cloches » (Ibid., p. 198, art. C. 2055).

(1) Anvers, 1905, in-8° de 8 pp. (Extrait du « Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique »).

(2) Lecler, p. 108 ; — F. Donnet, p. 7.

matif, que de traduire *Bonneffiensis* par *de Bonnefond*. Pour notre part, nous préférierions interpréter *Bonneffiensis* par *de Bonneffe* et considérer la cloche de Saint-Léonard (1) comme provenant de l'abbaye cistercienne de Boneffe, près Namur.

Notons encore, dans l'étude de M. l'abbé Lecler, quelques noms de lieux reproduits inexactement.

Au lieu de « *La Rogne*, département de l'Hérault » (p. 177), lisez : *La Roque-Aynier*, ou simplement *La Roque*;

Au lieu de « *Villefranche-du-Clain* » (p. 183), lisez : *La Villedieu-du-Clain* (Vienne);

Au lieu de « *Saint-Maurice-de-Gencé* » (*Ibid.*), lisez : *Saint-Maurice-en-Gençay*, ou simplement *Saint-Maurice* (Vienne);

Au lieu de « *Saint-Hilaire-de-Melle* » (p. 175), lisez : [l'église] *Saint-Hilaire à Melle* (Deux-Sèvres);

Au lieu de « *Levecourt* » (p. 174), lisez : *Levecourt* (Haute-Marne);

Au lieu de « *Brevanne* (Haute-Marne) » (p. 188), lire : *Breuvannes* (comme p. 185);

Le « bourg d'*Ambélin* en Lorraine » (p. 191, cf. Vallier, *Inscr. camp. Isère*, p. 476, art. 122). = *Damblain* (Vosges) [cf. *Enquêtes camp.*, p. 286].

---

(1) Nous disons *la cloche* de Saint-Léonard. Il n'y a, en effet, qu'une cloche flamande dans cette localité. Celle que feu l'abbé Texier a publiée dans ses *Inscriptions du Limousin* (p. 336) et dont M. de Rivières a reproduit la signature, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (tome XXXI, 1903, p. 135), ne fait qu'un avec celle qui figure dans l'étude de M. l'abbé Lecler (pp. 108 et 191).

## II

## ANCIEN DIOCÈSE D'ANGOULÈME

Au cours de son très important ouvrage : *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême* (4 vol. in-8°), spécialement dans le tome quatrième, M. l'abbé J. Nanglard a donné d'abondantes informations campanaires inédites, dont tous les amateurs de vieilles cloches lui seront vivement reconnaissants.

Nous avons noté au passage quelques fautes de typographie ou de transcription, qui ont dénaturé des noms de fondeurs :

*Juillac-le-Coq*, la grosse cloche, fondue en 1877, « par Hildebrand et Clouzet, de Paris » (tome IV, p. 473), — lisez : CROUZET.

*Boisbretteau*, cloche en acier, bénite en janvier 1872, « fondeur, Jacob Haltzer, de Firminy (Loire) » (tome IV, p. 377), — lisez : HOLTZER.

*Vieux-Cérier*, une cloche en acier, 1873, « des ateliers de Jacob Holzer, de Rumieux (Loire) » (tome IV, p. 524), — lisez : HOLTZER, d'Unieux.

*Chabanais*, égl. par. Saint-Sébastien, la grosse cloche, fondue en 1869 « par Encausse, de Tarbes » (tome IV, p. 504), — lisez : DENCAUSSE.

*Rouillet*, cloche de 1850, « fondeurs Peiguez et Gouyot » (tome IV, p. 205), lisez : PEIGNEY ; — il s'agit des deux

lorrains FRANÇOIS PEIGNEY, de Damblain (Vosges), mort à Poitiers, en 1859, et de PAUL GOUYOT, de Breuvannes (Haute-Marne), mort au dit Breuvannes, en 1873 [cf. nos *Enquêtes camp.*, pp. 615 et 596].

*Angoulême*, égl. par Saint-Martial, 1853 et 1854, deux cloches « fondues par Guyot et Perney, de Poitiers », — lisez (comme pour Rouillet, 1850) : GOUYOT et PEIGNEY (tome IV, p. 190, cf. p. 681).

*Étagnat*, « cloche refondue sur place et portée à 750 k., par J.-B. Causaret, de Limoges... en 1835 » (tome IV, p. 510), — lisez : J.-B. CAUSARD [cf. l'abbé Lecler, *Étude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges*, p. 177].

*Marthon*, cloche fondue en 1824 « par Forgerot », lisez : FORGEOT (tome IV, pp. 274 et 682) [cf. *Enquêtes camp.*, p. 592].

*Les Adjots*, cloche fondue, en 1806, par « J.-B. Varinot et Bornevin » (tome IV, p. 553); — lisez : CORNEVIN [cf. *Enquêtes camp.*, p. 582].

*Saint-André-des-Combes*, cloche de 1787, « fondeurs Cornillon, Melin et Boulanger » (tome III, p. 378); — au lieu de « Melin », il faut certainement lire : MERLIN.

*Mareuil*, fonte, en 1751, à Mareuil, de deux cloches, l'une pour cette localité, l'autre pour *Montigné*, par « Nicolas Goulard, de Chaumont en Lorraine », de société avec F. Michel (tome III, p. 323 et tome IV, p. 312). — Nous nous demandons s'il ne conviendrait pas de lire : GAULARD. Nous possédons, en effet, plusieurs documents relatifs à un fondeur du nom de Gaulard, où ce nom est écrit *Goulard*.

*Angoulême*, égl. par. Saint-Martial, une cloche fondue en 1760 « par C. HÉBAN et L. GAUDINEAU » (tome IV, p. 190), — lisez : GAUDIVEAU [cf. F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscriptions ... ancien diocèse de Paris*, tome V, p. 438].

\*  
\*  
\*

Nous serions enfin porté à attribuer aux GANSBERG [cf. *Enquêtes camp.*, p. 593] les diverses cloches suivantes :

*Segonzac*, « cloche fondue en 1771, par Meganssberg » (tome IV, p. 465) ; — le début de cette forme bizarre *Meganssberg* représente évidemment une mauvaise transcription des deux lettres abrégiant soit la formule *m(e) fecit*, soit plutôt les prénoms *Michel-François* ;

*Aubeterre*, égl. Saint-Jacques, cloche du chapitre, refondue en 1770 ou 1771 « par Gausbert » et passée à *Passirac* pendant la Révolution (tome III, pp. 113 et 139, tome IV, p. 382) ;

*Ambérac*, égl. par. Saint-Étienne, cloche fondue le 13 septembre 1773 « par Paul Gausbert » (tome II, p. 81) ; — lisez : PAUL GANSBERT OU GANSBERG ;

*Blançac*, égl. Saint-Arthemey, la grosse cloche fondue, en novembre 1773, par « Michel-François Gausbert » (tome II, p. 333) ; — lisez également : GANSBERG ;

*Notre-Dame de Brossac*, cloche refondue en 1778, « fondeur A. Gausbert » (tome III, pp. 398-399) ;

*Saint-Palais de Verrières*, aujourd'hui simplement *Verrières*, la grosse cloche refondue « en 1683 », par le fondeur

« Gausbert » (tome III, p. 375); — lisez : en 1783 par GANSBERG (1).

\*  
\* \*

Les archives communales de *Sers*, que nous avons eu occasion de dépouiller en vue de recherches sur les Baraud, fondateurs de cloches, contiennent le procès-verbal suivant :

*Bénédition de la cloche.* — Le vingt-deux mars mil sept cent soixante-douze, je soussigné ay béni la grosse cloche de la présente paroisse, qui a été refondue par mes soins, assistance et mes instances réitérées plusieurs fois et celles de plusieurs des principaux habitants de ladite paroisse, qui ont fourni la majeure partie des frais de la refonte de la dite cloche, qui s'est faite sans la participation du seigneur de la présente paroisse, qui en a empesché plusieurs année la réussite. J'ay fait la susdite cérémonie assisté de M<sup>r</sup> Naud, curé de Vouzan, de M<sup>r</sup> Durand, archiprêtre de Grassac, de M<sup>r</sup> Penot, prieur de Beaulieu, de M<sup>r</sup> Thomas, vicaire de Garac. — [Signé :] Vignerou, curé de Cers (2).

Cette cloche bénite le 22 mars 1772, existe encore. Elle porte comme signature : « ~~LE~~ M. F. GANSBERG EN 1772 » (3).

---

(1) L'existence réelle, sur cette dernière cloche, de la date 1783 et du nom de Gansberg, nous est confirmée par M. l'abbé E. Guillon, curé de Verrières (juin 1905).

(2) Archives communales de Sers, GG cahier de 1766 à 1777, fol. 36 r<sup>o</sup>.

(3) Une copie de cette signature nous a été communiquée, il y a une quinzaine d'années, par M. l'abbé Mondon, membre de la Société archéologique de la Charente.

\*  
\* \*

LES GANSBERG, dont on avait déjà signalé par ailleurs divers autres cloches, semblent avoir voyagé pendant plus d'un demi-siècle (?).

On sait qu'ils ont travaillé, — entre 1730 et 1740, dans les régions formant aujourd'hui les départements de l'Isère et de l'Hérault, — et des environs de 1765 (?) aux environs de 1785, dans l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis et le Bas-Poitou, aujourd'hui départements de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Vendée.

Mais leur biographie proprement dite reste pour ainsi dire entièrement à établir. — M. l'abbé Nanglard a apporté à cette biographie un élément utile : le domicile de l'un d'entre eux en 1770 : « *Michel Gausbert, maître fondeur, de Rouffiac-sous-Mancier (élection d'Aurillac)* » (tome III, p. 139) = *Rouffiac* (Cantal, arrondissement d'Aurillac, canton de La Roquebrou).

Cette même année 1770, un document concernant les cloches de *Bourneau* (Vendée), mentionne « M<sup>re</sup> MICHEL GANSBERG, fondeur » (document publié par Benjamin Fillon, dans le journal l'*Indicateur* de Fontenay-le-Comte, n° du 16 mars 1870 (1). — Il s'agit, selon toute vraisemblance, du même *Michel*, dont M. l'abbé Nanglard nous fait connaître le domicile. — Il est moins probable que nous ayons encore affaire au *Michel*, qui opérait dans l'Isère près de quarante ans auparavant, en 1731 et en 1732, avec un autre fondeur du nom de JEAN JACOB (voir Vallier, *Inscr. camp. Isère*, p. 121, art. 294, et p. 122,

---

(1) Communication de M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

art. 297), et qui fondit en 1736 et 1737 dans la vallée de l'Hérault.

Il serait possible qu'il ait existé deux Michel Gansberg, — l'un prénommé proprement *Michel*, — l'autre prénommé *Michel François*, qui aurait été tout aussi bien désigné sous le prénom de *Michel*.

En 1773, on trouve dans la Charente, à *Blanzac*, un MICHEL-FRANÇOIS GANSBERG (cf. l'abbé Nanglard, tome II, p. 333).

Cette même année 1773, également dans la Charente, à *Ambérac*, on constate la présence d'un autre Gansberg, portant le prénom de PAUL (cf. Nanglard, tome II, p. 81).

L'année 1768 nous offre, — d'une part, à *Saint-Jean-d'Angle* (Charente-Inférieure), la signature : « MICHEL ET PAUL GANSBERG FONDEURS 1768 » (2) (cf. *Enquêtes camp.*, p. 279); — d'autre part, à *Garat* (Charente), la signature : « M. F. ET PAUL GANSBERG PÈRE ET FILS FONDEURS 1768 » (Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, p. 314).

En 1774, on rencontre, — à *Réaux* (Charente-Inférieure), la signature : « M. GANSBERG EN 1774 » (Ranguet, *Études ..... arrond. de Jonzac*, p. 224); — à *Saint-Mandé* (Charente-Inférieure), la signature : « M. GANSBERG FOND///R EN 1774 » (l'abbé Noguès, *Archéologie campanaire*, dans le *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, janvier 1889, p. 17).

Cette même signature : « M. F. GANSBERG FONDEUR » reparait, en 1784, à *Archiac* (Charente-Inférieure) (Ranguet, *Études ..... arrond. de Jonzac*, p. 6).

Le texte de 1773, rapporté par M. l'abbé Nanglard

---

(1) Communication de M. l'abbé Ruault, curé de Saint-Jean d'Angle.

pour Blanzac, semblerait bien indiquer que les sigles M. F. des cloches de Garat, de Saint-Mandé et d'Archiac (1768, 1774 et 1784), doivent s'interpréter *Michel-François*. — Paul (cf. la cloche de Garat, 1768), aurait été le fils de Michel-François.

Ce *Michel-François* ne faisait-il qu'un avec le *Michel*, qui travailla, en 1731 et 1732, dans l'Isère, et en 1736 et 1737, dans l'Hérault ? — ou bien était-il le frère cadet de ce Michel ? ou même son fils ?

Les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures de Rouffiac — ou d'ailleurs, nous le diront peut-être quelque jour, avec toute la précision désirable.

